



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 18 MAI 2016

Ouverture de la séance à 19h00

L'an deux mille seize, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le neuf mai deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAITEMPS, Carole VINCENT, Eve ROUKINE, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Yves FELIX, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Absent :

Absents ayant donnés procuration : Jean-Luc GUERINEAU à Sophie GIROD, Levent BAYAT à Caroline LAVERRIERE.

Présents : 17

Pouvoir : 2

Votants : 19

Absent : 0

Approbation du procès-verbal du 10 mai 2016

Secrétaire de séance : Cécile SAUTIER

Délibération n°2016-27: Constitution partie civile : infraction code de l'urbanisme – CONT2015-01 – Commune de Neydens c. / Monsieur et Madame FELIX Julien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2132-1 selon lequel « sous réserve des dispositions du 16° de l'article L.2122-22, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune » et L2132-2 selon lequel « Le maire, en vertu de la délibération du conseil municipal, représente la commune en justice »,

Vu la délibération n°39-2014 du 22 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à Madame le Maire l'exercice de plusieurs attributions mentionnées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le 10 février 2015, Madame le Maire a transmis à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, un procès-verbal de constat d'infraction au code de l'urbanisme à l'encontre de Monsieur et Madame FELIX Julien domiciliés 252 chemin de Pernin – 74160 Neydens, pour installation de modules de type « Algéco » sur un terrain classé en zone agricole,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 26 avril 2016, proposant l'engagement de poursuites pénales pour la procédure enregistrée sous le numéro 150430000009,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de se constituer partie civile dans cette affaire,

Considérant cependant que la délibération municipale n°39-2014 susvisée du 22 avril 2014 pourrait être considérée comme insuffisante pour autoriser Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune de Neydens, dans la présente affaire,

Considérant qu'il appartient par suite au Conseil Municipal d'autoriser expressément la constitution de partie civile de la Commune de Neydens dans l'instance pénale destiné à réprimer les infractions aux code de

l'urbanisme poursuivis à l'encontre de Monsieur et Madame Julien FELIX domiciliés 252 chemin de Pernin – 74160 Neydens,

Caroline LAVERRIERE présente les différentes étapes de la procédure en cours et donne lecture du courrier du Préfet en date du 26 avril 2016.

Cécile SAUTIER souhaite savoir à quand remonte la dernière rencontre avec la famille FELIX. Caroline LAVERRIERE répond que le dernier contact a eu lieu il y'a environ six mois.

Carole VINCENT ajoute que leur situation ne sera pas non plus en règle avec le futur PLU.

Sophie GIRORD se demande s'il ne faudrait pas leur proposer une solution de logement. Caroline LAVERRIERE répond qu'une proposition leur a été faite en 2015 et que ce courrier est resté sans réponse de leur part à ce jour.

Lionel VESIN fait part de son souhait pour la commune d'aller au bout de la démarche mais que le dénouement risque d'être compliqué vis-à-vis de cette famille avec quatre enfants.

Cécile SAUTIER souhaite connaître quels sont les risques pour eux. Caroline LAVERRIERE précise que si la commune obtient gain de cause, il sera exigé la remise en état du terrain et l'enlèvement des bâtiments d'habitation.

Bernard CHAUTEPS précise que de plus ils ne sont pas raccordés au système d'évacuation des eaux usés et que cela pose un problème de traitement des rejets actuels.

Le conseil municipal, après avoir débattu décide par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 4

D'autoriser Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune à la suite du procès-verbal susvisé transmis le 10 février 2015 au Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains et à saisir Monsieur le Procureur de la République,

De désigner Maître Sandrine FIAT, avocate à la cour, associée du cabinet CDMF Avocats, domicilié 7 place Firmin Gautier à Grenoble 38000, Europole, pour représenter et défendre les intérêts de la commune, à la suite de sa constitution partie civile, jusqu'à l'issue de la procédure ouverte devant le Tribunal de Grenoble, et pour exercer le cas échéant, les voies de recours,

D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce litige,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire séance,
Cécile SAUTIER



CONSEIL MUNICIPAL
SIGNATURES du conseil municipal du 18 mai 2016

| | | |
|------------------------------|--|-----------------|
| Caroline LAVERRIERE Maire | | Nathalie BLANES |
|------------------------------|--|-----------------|

| | | |
|----------------------------------|--|--------------|
| Bernard CHAUTEMPS 1er adjoint | | Sophie GIROD |
|----------------------------------|--|--------------|

| | | |
|--------------------------------|--|---------------------|
| Carole VINCENT 2ème adjoint | | Catherine SILVESTRE |
|--------------------------------|--|---------------------|

| | | |
|----------------------------|--|----------------|
| Yves FELIX 3ème adjoint | | Martial BAUDET |
|----------------------------|--|----------------|

| | | |
|-----------------------------|--|-----------------|
| Eve ROUKINE 4ème adjoint | | Roberto BONALDI |
|-----------------------------|--|-----------------|

| | | |
|------------------------------------|--|-------------------|
| Jean-Luc GUERINEAU 5ème adjoint | | Véronique VERGUET |
|------------------------------------|--|-------------------|

| | | |
|--------------|--|---------------|
| Adrien DOCHE | | Michèle DUVAL |
|--------------|--|---------------|

| | | |
|--------------|--|--------------|
| Lionel VESIN | | Yves TREGOAT |
|--------------|--|--------------|

| | | |
|----------------|--|--------------|
| Cécile SAUTIER | | Levent BAYAT |
|----------------|--|--------------|

| | |
|--------------|--|
| Claire HUBER | |
|--------------|--|

Neydens, le 7 juin 2016
Le Secrétaire de séance,

